

Café de l'OT présentation de la Vallée de la Gastronomie jeudi 12 janvier 2023

Présentation de la Vallée de la Gastronomie – France[®] animé par Barbara Breheret (Auvergne Rhône Alpes tourisme).

Présents : Lise Prudhomme et Laura Grivet (*Les Amanins/La roche sur Grâne*), Isabelle Jouenne (*Le dérot moulinage/Montclar sur Gervanne*), Sandrine SCOTT (*Le gîte du haut de Pierron/Espenel*), Cyril Huin Bauchat (*La salle à manger/Crest*), Jean Philippe Blanc (*Dromeasy/Alex*), Barbara Breheret (*Auvergne Rhône Alpes tourisme*). Office de tourisme : Mariana Tippett, Alexandre Piet, Clémence Gounon, Coralie Boivin.

Excusés : Céline Hudelot (*Cuisine sensible/Cobonne*)

Compte-rendu :

La Vallée de la Gastronomie – France[®] est un projet qui fédère deux régions (*Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne Franche Comté*) et deux départements (*Bouches du Rhône, Gard*) pour lancer une nouvelle destination touristique dédiée à la gastronomie et à la découverte des vins et des produits du terroir. Cette destination gourmande est un mélange de partage, de convivialité et de générosité pour faire des rencontres avec des passionnés.

Afin de pouvoir intégrer la destination, il faut être situé dans un périmètre de 45 min d'une sortie autoroute. Vous pouvez vérifier si vous êtes situé sur le périmètre en [cliquant ici](#)

La stratégie est basée sur deux types d'offres. Il y a les offres gourmandes qui s'appuient sur des démarches locales existantes pour faire ressortir la diversité culturelle, paysagère et historique de chaque terroir. Il y a également les expériences remarquables qui permettent de vivre un moment d'exception adaptées à tous types de publics (*familles, couples, groupes...*).

Une offre gourmande peut être proposée par : un restaurant, une cave, un domaine viticole, un lieu de visite, une activité vin et gastronomie, un producteur, un artisan, un événement gourmand, un marché. Les critères d'éligibilité sont : être dans le périmètre, proposer une activité touristique, en lien avec le vin ou la gastronomie, être référencé par un label, dans un réseau.

Une expérience remarquable c'est une « activité à vivre au moins une fois dans sa vie », il y a un passage en comité d'agrément. Les critères d'éligibilités sont : être dans le périmètre, proposer une activité touristique, en lien avec le vin ou la gastronomie. L'expérience doit permettre la rencontre, l'immersion, elle doit pouvoir être personnalisée et réalisée en anglais.

Lien vers la charte et les critères de sélection : [cliquez ici](#)

Actuellement il y a 423 offres gourmandes et 30 expériences remarquables en ligne. Dans la Vallée de la Drôme il y a 7 offres gourmandes (*l'agrément est accordé pour 3 ans – La démarche est gratuite*).

Intégrer la Vallée de la Gastronomie – France[®] c'est bénéficier d'une large communication (*presse, site internet, campagne digitale...*). Il y a également une nouvelle carte qui présente les offres (*disponible début 2023*).

La Vallée de la Gastronomie – France® a pour objectifs de :

- Valoriser des initiatives locales (*produit locaux, bio ...*).
- Être ambassadeurs du savoir-faire gastronomique français
- Être la vitrine nationale et internationale de la Gastronomie Française
- Mettre à disposition des contenus pour votre communication (*films, photos, éléments de langage...*).

Il est important de bien faire remonter vos informations à l'office de tourisme pour que votre fiche APIDAE soit à jour (le site internet grand public Vallée de la Gastronomie est alimenté par la base de données APIDAE).

Documents et contacts :

- Le document de présentation : <https://www.valleedeladrome-tourisme.com/wp-content/uploads/2023/01/presentation-vallee-de-la-gastronomie.pdf>
- Le formulaire de candidature pour proposer une offre gourmande ou une expérience remarquable <https://www.valleedelagastronomie.com/candidature>
- Barbara Breheret : b.breheret@auvergnerhonealpes-tourisme.com